



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Daniel, Maire, en suite de convocation en date du 26 décembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : DUBOIS Daniel, MOTTE Sylvie, PAQUEZ Michel, SUEUR Aline, AUFFRAY Eric, FOURNIER Denis.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir** :

REGNAUT Virginie a donné procuration à PAQUEZ Michel.  
COURSIERE Lolita a donné procuration à SUEUR Aline.  
SAVREUX Sabine a donné procuration à DUBOIS Daniel.

**Étaient excusés** :

VARLET Stéphanie.  
BRIOIS Clément.  
RAPIN Nicolas.

**Etaient absents** :

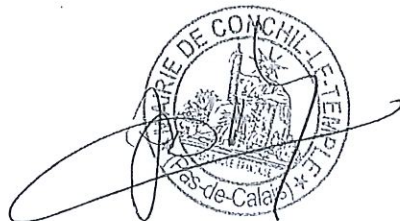
WILLIAMS-ODY Joshua.  
HEMBERT Guillaume.  
SENNINGER Alice.

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le maire précise que le conseil municipal ne se trouvant pas en nombre pour délibérer, la séance est renvoyée à une date immédiatement précisée soit le vendredi 10 janvier 2025 conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui mentionne que :

*« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »*

**La séance est levée à 18h45.**

**Le Maire,  
DUBOIS Daniel.**



Procès-verbal  
Conseil municipal du 06/01/2025